

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE**

30/08/2023

N° E23000049/95

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 30/08/2023

Vu enregistrée le 22/08/2023, la lettre par laquelle M. le Préfet du Val-d'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Mise en place des périmètres de protection du forage FM3 situé à Fontenay-en-Parisis ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Philippe ZELLER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Valérie BERNARD est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet du Val-d'Oise, à Philippe ZELLER et à Valérie BERNARD.

Fait à Cergy, le 30/08/2023

Le président,

Signé

J-P. Dussuet

Pour ampliation,

La greffière en chef